

Dès lors, elle avait déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Nice qui a prononcé l'annulation des élections. Corinne Paolini avait relevé 27 votes litigieux, la signature entre les deux tours étant radicalement différente voire une croix en guise de paraphe... Le juge n'a pas daigné examiner les autres motifs d'annulation estimant que celui-ci était déjà suffisant. S'il avait pris le temps d'examiner tout le recours dans son entier, il aurait pu constater les menaces, les intimidations, le rôle flou joué par l'ancien maire. À ce sujet, ce dernier avait quitté son poste en plein confinement estimant que son état de santé ne lui permettait plus de tenir ses fonctions, laissant ainsi la place libre à son 1^{er} adjoint, Jean-Pierre Camilla, lui-même candidat à sa succession. D'après Corinne Paolini, cela avait permis à son adversaire de délivrer des places de stationnement, d'un nombre considérable d'autorisations d'urbanisme, d'utiliser les locaux municipaux pour réaliser des vidéos de campagne... Bref, autant de motifs permettant l'annulation des élections. Quant au maire sortant, Joseph Le Chapelain, il avait retrouvé une soudaine vigueur et avait arpenté les bureaux de vote durant la journée de vote du 2^{ème} tour et ce, jusqu'à 22h, heure de la fin du dépouillement... Soulignons qu'à Champdeuil, le soutien du maire sortant à son 1^{er} adjoint qui était candidat a valu l'annulation de l'élection municipale.

Sur les 27 émargements litigieux, le Tribunal Administratif en a retenu 10, donc l'annulation de l'élection municipale de St Paul-de-Vence était inéluctable. Jean-Pierre Camilla se prépare à de nouvelles élections tout en récusant toute irrégularité dans les votes. Espérons simplement que la campagne soit moins nauséabonde que précédemment où Corinne Paolini avait dû faire face à des insultes sexistes par vidéo sur les réseaux sociaux mais encore à des intimidations physiques, verbales et sms, indignes d'une campagne électorale.

Le Tribunal administratif dispose de trois mois pour fixer la date de nouvelles élections qui seront sans doute difficiles à organiser dans les temps si le coronavirus continue d'imposer le confinement au pays.

Dans tous les cas de figure, il faudra revoter à St Paul-de-Vence.

Pascal Gaymard

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité